

Partie officielle

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **64 (1935)**

Heft 13

PDF erstellt am: **22.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN

PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 6 fr. ; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. —
Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique*, Ecole normale, Hauterive-Posieux, près Fribourg. Les articles à insérer dans le N° du 1^{er} doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les abonnements ou changements d'adresse et les annonces, écrire à *M. Rosset*, inspecteur scolaire, Gambach, 11, Fribourg. Compte de chèque II a 153.

Le *Bulletin pédagogique* et le *Faisceau mutualiste* paraissent le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où ils ne paraissent qu'une fois. On fait paraître, chaque année, dans un ordre proportionnel, 15 numéros du *Bulletin* et 5 du *Faisceau*.

SOMMAIRE. — *Partie officielle.* — *Partie non officielle : Départs et retraites.* — *La Caisse de retraite et d'invalidité.* — *Existe-t-il une science expérimentale de la pédagogie ?* — † *Sœur Angèle Sciboz, institutrice à Marsens.* — *Causeries avec projections et film.* — *Le nombre des auberges diminue.* — *Bibliographie.* — *Société des institutrices.*

PARTIE OFFICIELLE

1. Incorrections du langage dans l'enseignement et insuffisance de l'enseignement de la diction.

On constate un grand relâchement dans le parler français, et il y a même, chez la jeunesse qui a fait des classes supérieures à l'école primaire, une catégorie de jeunes gens et de jeunes filles qui sèment leur vocabulaire de termes d'argot et font fi des règles de grammaire au point de rechercher les expressions les plus vulgaires et les plus incorrectes.

Nous n'accusons pas le corps enseignant de ce snobisme ; mais nous reprochons à un certain nombre de ses membres de ne pas se surveiller assez et d'employer eux-mêmes des façons de s'exprimer qu'ils ne devraient pas tolérer chez leurs élèves.

Instituteurs et institutrices viennent porter leurs fautes devant les experts des examens d'obtention et de renouvellement du brevet.

On entend des « Qu'est-ce pour un », des « Qui est-ce qui s'en rappelle » ? Croyant se mettre à la portée des enfants, une institutrice leur adressera ainsi la parole : « Tu veux me dire ce qu'il y a dans cette bouteille ? » Ces fautes sont commises depuis longtemps. Depuis quelques années, on entend couramment une nouvelle forme d'interrogation. Au lieu de « Qui est-ce qui ? », on dit : « Qui c'est qui ?... Qui c'est qui vous a dit ça ? »

On a tant de peine à corriger chez les enfants les fautes de français que ce n'est pas trop de toute la vigilance des maîtres pour les habituer à une langue à peu près passable. Si les maîtres s'abandonnent à s'assimiler le vocabulaire répréhensible de leurs élèves, ils méritent un blâme.

Un défaut général, qui a été relevé plus d'une fois à la Commission des études, se rapporte à la diction. La plupart des élèves, dans leurs années d'école normale, gardent leur parler de terroir, et, quand ils sont à la tête d'une classe à la campagne, ce mauvais parler se fortifie de toutes les influences du milieu. Il est difficile de se défaire soi-même d'une certaine prononciation lorsqu'on ne sait pas qu'on l'a et qu'on ignore qu'elle est mauvaise. Il n'est guère possible non plus d'amener les enfants à un débit simple et naturel lorsqu'on a soi-même, dans sa lecture, un ton chantant et des inflexions fausses.

C'est affaire à nos établissements d'instruction de former à une bonne diction les candidats et les candidates à l'enseignement primaire. Sans doute, on ne manque pas de reprendre les élèves d'école normale lorsque leur prononciation est défectueuse ; mais cela ne suffit pas : il faut encore leur donner les préceptes qui leur seront nécessaires plus tard pour corriger leurs propres élèves.

Ces préceptes restent inconnus des intéressés s'ils n'en ont pas fait une étude spéciale. Aussi entend-on instituteurs et institutrices se contenter de recommandations vagues : « Prononcez pour qu'on vous comprenne... Récitez d'une façon naturelle... Mettez de la vie et de l'expression dans votre récitation. » Conseils inutiles ! Le personnel enseignant doit d'abord avoir été enseigné sur un petit programme de diction qui comprend les points suivants : règles de prononciation, lecture expressive par les mots de valeur et l'adaptation du ton aux sentiments à exprimer.

Cette théorie, qu'on trouve dans les manuels de diction, si on la faisait en une seule fois — ce qui n'est pas à conseiller — ne demanderait pas plus d'une heure. Le mieux est de la diviser, pour l'appliquer à un sujet déterminé : morceau de poésie plutôt que morceau de prose, parce qu'il est désirable que, dans les écoles normales, secondaires ou primaires, la mémoire des élèves soit meublée des plus beaux modèles de la pensée humaine ciselés avec art par les grands poètes.

Il sera tenu compte des instructions qui précèdent aux futurs examens pour l'obtention et le renouvellement du brevet, ainsi qu'aux épreuves des baccalauréats ès lettres, ès sciences et commerciaux.

2. Programme des cours complémentaires 1935/1936 qui servira de base aux examens de 1936.

1. *Lecture et rédaction* : Questions d'intérêt général et d'actualité, présentées sous une forme concrète et pratique, de manière à former la personnalité. Causeries et lectures personnelles, ayant pour suite des exposés à présenter par écrit. Travaux selon manuel officiel. Contrôle des lectures personnelles à domicile.

2. *Connaissances professionnelles*. — a) *agriculture* : programme libre à prescrire par arrondissement scolaire, soit pour les cours ordinaires, soit pour les cours agricoles ; b) *professions diverses* : choix de la profession, organisation de l'apprentissage, relations entre patrons, ouvriers et apprentis, contrats, salaires, organisation corporative, questions d'ordre social. Matières premières d'où proviennent les produits des principaux métiers ; origine, préparation et transformation. Outils et appareils, machines, ateliers.

3. *Calcul oral* : selon le programme, raisonnement et exercices gradués (arithmétique, géométrie et comptabilité).

4. *Comptabilité*. — Inventaire d'entrée et de sortie, bilan et lecture du bilan permettant l'établissement du compte simplifié de pertes et profits, pour un agriculteur et un artisan. Compte de caisse simplifié à l'usage d'un paysan et d'un artisan. Tenue du livre des débiteurs et des créanciers à l'usage d'un artisan. Calcul par quelques exercices concrets du prix de revient des produits de la ferme et des objets manufacturés.

N.-B. — Il est entendu que la comptabilité est le centre d'applications pratiques se rapportant à l'arithmétique et à la géométrie.

Il n'y aura pas d'examen spécial de calcul écrit.

5. *Géographie*. — Aspect physique, climat, flore et faune avec applications à la vie économique. Exploitation du sol et du sous-sol. Agriculture, industrie et commerce par régions ; moyens de communication. Produits d'importation et d'exportation. Echanges commerciaux.

Caractères saillants au point de vue économique des pays de la nouvelle Europe. Etude d'actualité de certains pays étrangers à l'Europe. (Abyssinie, Egypte, Chine, Japon.)

6. *Histoire*. — Courte révision du programme jusqu'à la Révolution française. Etude du programme selon l'ouvrage de M. Castella *Le dix-neuvième siècle* jusqu'à : La guerre mondiale et ses conséquences, page 21.

N.-B. — Il s'agit de traiter chaque question de façon simple, vivante, pratique, éducative et patriotique.

7. *Instruction civique*. — La commune et la paroisse, organisation et administration. Le pouvoir législatif dans le canton et la Confédération. Les droits et les devoirs des citoyens. Les dépenses et les ressources de l'Etat cantonal et fédéral. Le fédéralisme.

8. *Dessin* : selon le programme officiel, avec applications à l'agriculture et aux métiers. (Croquis cotés.) Exercices de décoration appliqués aux professions.

9. *Chant et gymnastique* : un exercice adapté à chaque cours hebdomadaire.

3. Obtention et renouvellement du brevet en 1936.

La commission cantonale des études a fixé comme suit les œuvres à l'étude pour l'examen de diction et d'interprétation de textes en 1936 :

1. *Section française* : a) obtention : Racine, *Andromaque*, édition Crouzet, chez Didier, et Bossuet, *Oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre*, annotée par Bompard, chez Didier ; b) renouvellement : *Le Voyage du Centurion*, par Ernest Psichari, L. Conard, librairie-éditeur, Paris, et Sainte-Beuve, *Poètes classiques*, tome II, édition Hatier.

2. *Section allemande* : a) obtention : Goethe, *Iphigénie*, et C. F. Meyer, *Das Amulett* ; b) renouvellement : Maurus Carnot, *Jörg Jenatsch*, et Adalbert Stifter, *Der Hochwald*.

Pour l'étude de la deuxième langue au renouvellement du brevet, la commission a décidé d'introduire, dès 1936 inclusivement, pour la section française : *Um Land und Liebe*, par Alphonse Aeby, en vente chez l'auteur, à Fribourg, au prix de 3 fr. l'exemplaire. Texte tiré de cet ouvrage à l'étude pour 1936 : *Die alte Orgel*, pages 69 à 98, et pour la section allemande : *Lettres de mon Moulin*, d'Alphonse Daudet, collection Nelson. Les récits à l'étude pour 1936 sont : 1. Installation ; 2. Le secret de maître Cornille ; 3. La chèvre de M. Seguin ; 4. Les vieux ; 5. Le poète Mistral.

4. Renouvellement des brevets de capacité.

La commission cantonale des études, au vu des résultats des derniers examens, a délivré le certificat d'aptitude pédagogique aux instituteurs et institutrices dont les noms suivent : MM. Paul Bersier, à Lessoc ; Eugène Helfer, à Champagny ; Johann Kopp, à Lichtena (Planfayon) ; Alphonse Mauron, à Ueberstorf ; M^{lles} Pauline Brach, à Dompierre ; Germaine Brulhart, à Pont-en-Ogoz ; Colette Dessonnaz, à Cressier-sur-Morat ; Denise Monney, à Mézières ; Marie-Ange Ruffieux, à Fribourg ; Marie-Louise Daguët, à Liebistorf ; Agnès Zbinden, à Brünisried.

La commission a renouvelé pour une nouvelle période le brevet de capacité de M. Albert Gumy, à Cournillens et de M^{lles} Antonie Bapst, à Corminbœuf ; Elisabeth Blanc, à Bulle ; Antoinette Durwang, à Sommentier ; Suzanne Toffel, à Bulle, ainsi que de M^{me} F.-Xavier Bongard, d'Ependes.

